

Image not found or type unknown



Maladie épileptique

Par **Quevedo**, le **21/10/2019** à **10:12**

Bonjour je suis un homme de 35 je suis chili je habite ici depuis 3 an je un maladie de epilepsia je fait la pantur je su chofer aussi dans mon pays le médecin dit je peux plus conduire je vous savoir si je peux optent les permis pour travail ici merci

Par **Tisuisse**, le **21/10/2019** à **10:16**

Bonjour,

Si vous vivez en France, pour travailler il vous faut l'autorisation de la DIRRECT. Voyez votre préfecture.

Par contre, avec une épilepsie, le travail de chauffeur ne vous sera pas autorisé, le médecin a eu raison de vous dire que vous ne pouvez pas conduire.